

PÉNALITÉ POUR RUPTURE DE BAIL : LE RÉSEAU FADOQ REMPORTE UNE MANCHE IMPORTANTE POUR LES AÎNÉS!

Montréal, le 3 juin 2011 – Le Réseau FADOQ se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui par la ministre responsable des Aînés, dans le cadre du dépôt du projet de loi 22 permettant d'étendre et d'améliorer les dispositions de résiliation de bail du Code civil pour les aînés qui doivent quitter leur logement pour des raisons de santé et de qualité de vie ou en cas de décès. Il s'agit d'une importante victoire pour le Réseau FADOQ qui milite pour cette avancée depuis 2007 et qui a déposé une pétition de plusieurs milliers de noms, à cet effet, devant l'Assemblée nationale du Québec.

En effet, avec ce projet de loi, les personnes âgées qui quitteront leur logement en cours de bail, soit en raison d'une relocalisation dans une résidence, un CHSLD ou une ressource intermédiaire afin d'y recevoir des soins appropriés, soit parce qu'ils auront accès à un loyer à prix modique ou encore en raison d'un décès, verront la pénalité de paiement de loyer passer de trois mois à zéro si, entre autres, une entente est convenue entre le locataire et le locateur ou si le logement est reloué.

« L'annonce d'aujourd'hui est une avancée considérable pour le mieux-être de tous les Québécois. Des personnes vulnérables, forcées de déménager, devaient auparavant assumer des coûts considérables de logement à deux endroits en même temps pendant trois mois! Ceci créait de profondes difficultés financières pour plusieurs aînés », souligne M. Danis Prud'homme, directeur général du Réseau FADOQ. « Ce changement était grandement attendu par tous les aînés, et nous sommes satisfaits de constater que notre appel a été entendu par nos élus», poursuit M. Prud'homme.

Les aînés les plus démunis pourront également compter sur une bonification de la déduction financière, permise en cas de déménagement pour des raisons de santé, qui passera de 325 \$ à 650 \$ pour un maximum de trois mois.

Ces avancées permettront d'alléger le stress financier imputé aux aînés et à leurs familles et leur permettra enfin de vivre humainement leur déménagement ou leur deuil, étapes déjà difficiles à traverser.

Le Réseau FADOQ est composé d'organismes affiliés. Il a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus et de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins. Il a également comme mission d'organiser des activités et d'offrir des programmes ainsi que des services répondant à leurs besoins. Le Réseau FADOQ compte à ce jour plus de 260 000 membres.

Also available in English

Source :

Audrey Castonguay
Conseillère – Communications
514 252-3017, poste 3417
438 863-5496 (cellulaire)
audrey.castonguay@fadoq.ca

Vanessa Bevilacqua
Conseillère – Dossiers socio-économiques
514 252-3017, poste 3440
vanessa.bevilacqua@fadoq.ca